

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0301

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône

Amont - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la

performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0301

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du

Rhône Amont - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la

performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1524-5-14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

La SEM SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc de Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en SPL qui revêt la forme d'une société anonyme et est détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur, par tous les moyens, d'espaces publics. Elle assure sur ses territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événements, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau.

Au 31 décembre 2019, la SPL SEGAPAL compte 20 actionnaires dont les principaux sont le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (SYMALIM) (58,83 %) et la Métropole de Lyon (18,76 %). Le conseil d'administration de la SPL réunit 18 représentants désignés par ces actionnaires. Pour 2019, la Métropole y était représentée par Martine David, Richard Brumm et Jean-Paul Colin.

Le rapport présenté au Conseil de la Métropole comprend la gouvernance, le bilan d'activité et financier de la société pour l'exercice 2019.

I - Bilan financier

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif.

	2016 (en k€)	2017 (en k€)	2018 (en k€)	2019 (en k€)
capital social	699,9	699,9	699,9	699,9
dont Métropole de Lyon	18,76 %	18,76 %	18,76 %	18,76 %
résultat d'exploitation	31	73	31	30
résultat exceptionnel	9	- 20	- 6	33
résultat net	40	53	25	63
autofinancement dégagé	206	149	57	233
capitaux propres	974	1 035	1 057	1 057

Les comptes de la SPL SEGAPAL font apparaître un résultat net en 2019 à hauteur de + 63 k€ (en 2018 :+ 25 k€). Le résultat d'exploitation est au même niveau que les années précédentes (environ 30 k€) tandis que le résultat exceptionnel atteint 33 k€

La SPL SEGAPAL compte un effectif de 65 salariés (59 en contrat à durée indéterminée (CDI), 4 en contrat à durée déterminée (CDD) et 4 en contrat de professionnalisation).

L'activité principale de la SPL SEGAPAL concerne la gestion et l'animation du grand parc Miribel Jonage. Cette mission lui est confiée par le SYMALIM dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) pour la période 2019-2023.

La rémunération de la SPL SEGAPAL au titre de ce contrat s'est élevée à 3,1 M€. Les recettes commerciales tirées de l'exploitation de la base de loisirs de l'Île de Miribel Jonage ont atteint 2,2 M€ et la SEGAPAL a perçu 275 k€ de subventions au titre des 4 postes eau (2), politique de la ville (1) et espaces naturels sensibles (1).

Les autres missions créatrices de revenus, en 2019, ont généré 289 k€ de chiffre d'affaires dont 188 k€ pour l'entretien du Biézin, mission confiée par la Métropole.

II - Fait marquant de 2019

La gouvernance de la SPL Rhône Amont demeure inchangée par rapport à 2017 : Martine David est toujours Présidente du Conseil d'administration, entourée de 4 Vice-Présidents : Jean-Paul Colin, Pascal Protière, Gérard Revellin et Armand Menzikian. Le directeur général est Didier Martinet.

L'année 2019 est la première année d'application du contrat de DSP conclu directement entre le SYMALIM et la SEGAPAL. Avant cela, les relations contractuelles entre les 2 entités se faisaient *via* une régie intéressée. Le changement de contrat doit apporter plus de souplesse et d'efficacité dans la gestion opérationnelle de l'Île de Miribel Jonage. L'échéance de la DSP est fixée à 2023.

III - Perspectives sur 2020

L'année 2020 est marquée par les changements de gouvernance au SYMALIM et à la SEGAPAL après les élections municipales et métropolitaines. Le départ à la retraite de l'actuel Directeur général de la SEGAPAL, Didier Martinet, est prévu pour la fin d'année 2020 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL SEGAPAL au titre de l'exercice 2019.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.